

Attache

De Monsieur Le Duc de Berry

Pour l'entrecinement des Lettres de
grace octroyees par le Roy au maistrée
de la monnoye de Montpellier.

Du 14. fevrier 1410.

Jean Sire de Roy de
France, Duc de Berry et d'Auvergne, Comte
de Poitou, d'Estampes de Boulogne, et de
Dumourgne, Lieutenant de Monseigneur
le Roy en ses pays de Languedoc et Duché
de Guienne: a nos chers et bien ames les
généraux maistres des monnoyes de mondit
Signeur. salut et dilection, et avoir vous
faisons que vües par nous les lettres patentes

de mondit-Seigneur, aux quelles ces prescrites
sont attachées sous notre contre scel, impetrees
par Laurem faveat maître particulier de
la monnoye de Montpellier, nous nous sommes
contentis et consentons par ces prescrites par
ces prescrites, en tant qu'il nous peut toucher,
à l'entrecinement desd^s lettres, et voulons et
nous plair, quelles luy soient entrecinées et
accomplies selon leur forme et teneur, donne
à Paris le 14.^e jour de fevrier, lan de grace
1410. ainsi signées par Monsieur le Duc
et Lieutenant, à votre relation Vignaul
